PROCES -VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3 – genre CAM – VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : K18 **Variantes :** 24NL - 29NL **Versions :** 34u - 39u - 42u - 45u

Livrés :

-en châssis cabine satisfont aux disposition des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de lá route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau B de la directive 2005/78/C.E..

Fait à Montlhéry, le 6 novembre 2006
L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-3102-06-00
Fait à paris, le 6 novembre 2006
Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement d'Ile de France
Pr. Le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés **DaimlerChrysler France** - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de **DaimlerChrysler A.G.** - STUTTGART (R.F.A.) constructeur de la marque MERCEDES- BENZ, certifions:

- que le véhicule livré :

- en châssis cabine (voir **NOTA 1**) **(1)**
- en VASP (voir **NOTA 2**)

(2) - Dénomination :
(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ
(D2) - Type : K18 **Variantes (1) :** 24NL , 29NL **Versions (1) :** ~~34u~~ - 39u - ~~42u - 45u~~

(D3) - Dénomination commerciale : Econic
(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 957 541 1V 212 723

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) (1) :	19000	~~19000~~	19000
(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) (1) :	19000	18500	~~16500~~
(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (1) :	22500	22000	~~20000~~

(J) - Catégorie internationale : N3
(J1) - Genre national (1) : CAM - VASP
(K) - Numéro de la réception par type : P-3102-06-00
(P1) - cylindrée (cm3) : 6374

Versions (1) :	~~24NL~~	29NL
(P2) - Puissance nette maximale (KW) (1) :	175	210

(P3) - Source d'énergie : GO
(P6) - Puissance administrative (CV) : 17CV
(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : ~~1 - 2 - 3 -~~ 4
(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dB (A)) **(1) :**
vertical : 85
~~Latéral : 88~~
(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1650
(V7) – CO^2 (g/km) : -
(V9) – Classe environnementale : 0555*0578B

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b°) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : **pour être livré à**
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/99 du 21/12/99 de la DSF des Yvelines

Fait à Rocquencourt , le : 13.03.07 **N° d'immatriculation :**
DAIMLERCHRYSLER France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagner du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isoler.

(1) : rayer les mentions inutiles
(2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés DAIMLERCHRYSLER FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLERCHRYSLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Chauffage autonome : **OUI** - ~~NON~~ **(1)**

Dispositif antibloqueur de roues : **OUI**

Réservoirs de carburants : Emplacement : **COTE DROITE - ~~COTE GAUCHE~~** **(1)**
..... Nombre et capacité : 1 x 210 L **(2)**

Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : **OUI** - ~~NON~~ **(1)**
- Marque de ce ralentisseur : **(2)**
- Type de ce ralentisseur : **(2)**
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et PTRA (voir NOTA du chapitre 2) : **(2)**

Pneumatiques Essieu 1 : **315/70 R 22,5 - ~~305/70 R 22,5 - 315/60 R 22,5 - 295/80 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 12 R 22,5~~** **(1)**
..... Essieu 2 : **315/70 R 22,5 - ~~305/70 R 22,5 - 315/60 R 22,5 - 295/80 R 22,5 - 315/80 R 22,5 - 12 R 22,5~~** **(1)**

Charges maximales techniquement admissibles
(indiquées sur la plaque constructeur) Essieu 1 : **7~~100 Kg~~ - 7500Kg - ~~8000Kg~~**
..... Essieu 2 : **12~~600 Kg~~ - 13000 Kg**

Suspension de l'essieu moteur : **Pneumatique** **(1)**

(1) : Rayer les mentions inutiles **(2) :** à compléter

DaimlerChrysler France
Parc de Rocquencourt
B.P. 100
78153 LE CHESNAY CEDEX
Tél. : 01 39 23 66 00
Siren 552 0[illegible]
R.C.S. Versailles
Société par Actions Simplifiée au Capital de 65 600 000 euros

Réf. **7640** - 11/06 - Imprimtexte

SEMAT
VÉHICULES DE PROPRETÉ

DECLARATION DE CONFORMITE CE

relative aux équipements de travail et moyens de protection suivant l'arrêté du 18 décembre 1992 et JO du 31 Décembre 1992

MATERIEL NEUF VISE PAR L'ARTICLE R.233-84 du CODE DU TRAVAIL

Le constructeur SEMAT
335 Av. Jean Guiton - 17028 LA ROCHELLE CEDEX

certifie que le matériel neuf désigné ci-après :

Identification commerciale :	**BENNE CARGOPAC 03**
Marque :	**SEMAT**
Type :	**C335**
N° :	**111502**
Construit le :	**22/03/07**
Équipé du lève conteneurs :	**ZOLLER**
Type :	**DELTA AUTO**
N° série	**57573**
Pour :	**MONTBELIARD**

est conforme aux règles d'hygiène et de sécurité du travail suivantes :

Directive 98/37/CE
CEM 89/336 CE
EN 1501-1 : 1998 et son Amendement A1

Cette machine est identique à celle ayant a fait l'objet d'un examen CE de type par :

CETE APAVE Nord Ouest
51, Avenue Architecte Cordonnier
B.P. 247 - 59019 LILLE CEDEX
Attestation délivrée sous le n° 0877 130A 175X 0206
X = Extensions associées de 1 à 6

(Nous attirons l'attention de l'utilisateur, sur le fait que seuls les accessoires d'origines livrés avec l'équipement, font partie de la présente certification. Tout ajout d'accessoires supplémentaires, modification ou suppression des équipements installés, doit faire l'objet d'un nouvel examen par l'organisme notifié afin de vérifier que la sécurité a été maintenue au niveau requis et d'une nouvelle déclaration CE de conformité)

Cachet de l'entreprise

S.E.M.A.T. SA
335, avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48
N° Id 262 17 300 00037
SIRET N° 778 128 462 00034
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
APE 342 A - RC B 778 128 462
TVA N° FR 82 778 128 462

Fait à LA ROCHELLE, le 22/03/07
P. RIVAL